

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.4011-1, L.4011-2 et L.4011-3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié, relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Madame Sophie HAGHIGHI

Né(e) le : 01/01/1984 à Belley

Nationalité : Française

Titulaire du diplôme de : **Docteur en médecine**

Délivré le : **27/10/2014**

Exerçant la profession de : **Médecin généraliste**

sous le n° RPPS : 10100703858

à : Centre médical de santé Sainte Marguerite - 28 rue Ste Marguerite 93500 PANTIN

est enregistré(e) en qualité de **Délégante** au protocole de coopération entre professionnels de santé ASALEE - réalisation de certains actes médicaux par les infirmiers DE (délégués) validés par les médecins (délégants) qui a été autorisé par arrêté du 28/08/2012.

Fait à Paris le 07/09/2016 , pour valoir ce que de droit.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation
Le Directeur du pôle ressources
humaines en santé

SIGNE

Sébastien FIRROLONI

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.4011-1, L.4011-2 et L.4011-3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié, relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Madame Nathalie PIEJOS

Né(e) le : 18/01/1972 à Fort de France

Nationalité : Française

Titulaire du diplôme de : **Docteur en médecine**

Délivré le : **26/06/2000**

Exerçant la profession de : **Médecin** sous le n° RPPS : 10001461010

à : Centre médical de santé Sainte Marguerite - 28 rue Ste Marguerite 93500 PANTIN

est enregistré(e) en qualité de **Délégante** au protocole de coopération entre professionnels de santé ASALEE - réalisation de certains actes médicaux par les infirmiers DE (délégués) validés par les médecins (délégants) qui a été autorisé par arrêté du 28/08/2012.

Fait à Paris le 07/09/2016 , pour valoir ce que de droit.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation
Le Directeur du pôle ressources
humaines en santé

SIGNE

Sébastien FIRROLONI

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.4011-1, L.4011-2 et L.4011-3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié, relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Monsieur Yannick RUELLE

Né(e) le : 05/04/1980 à Vincennes

Nationalité : Française

Titulaire du diplôme de : **Docteur en médecine**

Délivré le : **21/01/2010**

Exerçant la profession de : **Médecin** sous le n° RPPS : 10100078780

à : Centre médical de santé Sainte Marguerite - 28 rue Ste Marguerite 93500 PANTIN

est enregistré(e) en qualité de **Délégant** au protocole de coopération entre professionnels de santé ASALEE - réalisation de certains actes médicaux par les infirmiers DE (délégués) validés par les médecins (délégants) qui a été autorisé par arrêté du 28/08/2012.

Fait à Paris le 07/09/2016 , pour valoir ce que de droit.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation
Le Directeur du pôle ressources
humaines en santé

SIGNE

Sébastien FIRROLONI

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.4011-1, L.4011-2 et L.4011-3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié, relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Madame Emilie THOUNY

Né(e) le : 16/02/1984 à Nogent sur Marne

Nationalité : Française

Titulaire du diplôme de : **DES médecine générale**

Délivré le : **10/02/2013**

Exerçant la profession de : **Médecin** sous le n° RPPS : 10100456176

à : Centre médical de santé Sainte Marguerite - 28 rue Ste Marguerite 93500 PANTIN

est enregistré(e) en qualité de **Délégante** au protocole de coopération entre professionnels de santé ASALEE - réalisation de certains actes médicaux par les infirmiers DE (délégués) validés par les médecins (délégants) qui a été autorisé par arrêté du 28/08/2012.

Fait à Paris le 07/09/2016 , pour valoir ce que de droit.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation
Le Directeur du pôle ressources
humaines en santé

SIGNE

Sébastien FIRROLONI

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.4011-1, L.4011-2 et L.4011-3 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié, relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

Madame Muriel NAPO

Né(e) le : 06/04/1963 à Aulnay sous Bois

Nationalité : Française

Titulaire du diplôme de : **Infirmière**

Délivré le : **17/12/1984**

Exerçant la profession de : **Infirmière DE** sous le n° ADELI : **756338695**

à : Centre médical de santé Sainte Marguerite - 28 rue Ste Marguerite 93500 PANTIN

est enregistré(e) en qualité de **Déléguée** au protocole de coopération entre professionnels de santé ASALEE - réalisation de certains actes médicaux par les infirmiers DE (délégués) validés par les médecins (délégants) qui a été autorisé par arrêté du 28/08/2012.

Fait à Paris le 07/09/2016 , pour valoir ce que de droit.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation
Le Directeur du pôle ressources
humaines en santé

SIGNE

Sébastien FIRROLONI